#### Faciliter l'accès à la formation pour les personnes en situation de handicap



L'Organisme de Formation du Centre Hospitalier Paul Coste Floret apporte une attention particulière à l'accueil des personnes en situation de handicap.

En ce qui concerne l'activité de formation il est recommandé au participant de signaler, dès son inscription via le bulletin d'inscription, la nature de son handicap ainsi que ses besoins spécifiques.

### Votre référente Handicap pour l'organisme de formation du CHPCF:

• Madame BERNARD Leticia - <u>leticia.bernard@hopital-lamalou.fr</u> (04.67.23.56.09)

#### La Référente handicap:

S'assure de l'accessibilité des prestations proposées aux personnes handicapées, tient à jour la liste des contacts nécessaires pour accueillir, former ou orienter les publics en situation dehandicap.

#### Mode opératoire pour la formation continue :

- 1. Identifier, à l'aide du bulletin d'inscription, avec une case à cocher à la question 'Avez- vous besoin un aménagement particulier au niveau de la formation ?
- 2. Identifier un risque d'écart entre les possibilités de la personne (au regard de sa situation de handicap) et les exigences de la formation (au regard des conditions de mise en œuvre) pouvant créer des difficultés pendant le temps de la formation et conduire à un abandon ou unéchec.
- 3. Déterminer qu'il existe un besoin d'un appui pour organiser une réflexion croisée sur la situation.
- 4. Recueillir l'accord de la personne et son adhésion à la démarche.
- 5. Mobiliser le prestataire expert du handicap (visuel, auditif, moteur, mental, psychique et destroubles cognitifs) en amont, si nécessaire.

#### 1. Accès aux formations

Pour illustrer de manière très concrète notre volonté de **mettre en œuvre les meilleures conditions pour les participants en situation de handicap**, il a été formalisé le mode opératoire d'une inscription d'une personne en situation de handicap à l'une de nos formations.

# Pour les personnes à mobilité réduite :

Les salles des sites de formation, répondent aux normes de sécurité des ERP (Etablissement Recevant du Public). Nous prenons particulièrement soin de sélectionner des sites de formation facilement accessibles en transports en commun et qui offrent aux alentours des commerces

Les sites de formation ont été aménagés dans le respect intégral des normes sur l'accueil des personnes à mobilité réduite.

# Pour les personnes atteintes d'un handicap visuel :

La **documentation est adaptée à leurs besoins** (impression des supports pédagogiques avec une police adaptée à la vue des participants).

Elle peut être mise à leur disposition en amont de la formation afin que le participant puisse letranscrire en braille à l'aide de son logiciel personnel.

Par ailleurs, **les chiens guides et d'assistance sont les bienvenus** dans nos centres pouraccompagner leurs maîtres.

# Pour les personnes atteintes d'un handicap auditif :

Notre Centre de Formation Continue peut avoir recours à des interprètes en langue des signes qui peuvent également être mis à la disposition des participants.

Par ailleurs, une place peut également être ouverte à un traducteur en langue des signes, avec une coordination en amont de la formation avec le formateur.

En cas de retour d'épidémie obligeant le port de masque, nos formateurs peuvent être équipés d'un masque homologué permettant la lecture labiale si nécessaire.

Cette documentation peut être mise à leur disposition en amont de la formation afin que l'apprenant puisse le transcrire en braille à l'aide de son logiciel personnel.

# 2. Accès à la formation en situation de handicap

- Pour bâtir votre projet de formation, vous informer sur les financements disponibles, aménager votre parcours pour compenser votre handicap: le site du gouvernement, monparcourshandicap.gouv.fr
- Pour trouver l'acteur le plus à même de répondre à vos besoins :

Tél: 04 67 67 69 30

Site web: http://www.mdph34.fr



# Adresse

1350 rue d'Alco BP 7353 34086 Montpellier Cedex 4

#### Horaires d'ouverture

Du Lundi au Mercredi : de 08h30 à 12h30 de 13h30 à

17h30

Le Jeudi : de 08h30 à 12h30

Le Vendredi : de 08h30 à 12h30 de 13h30 à 17h30

- Formation des personnes handicapées.
  En tant que travailleur handicapé, vous pouvez vous adresser aux Maisons Départementales des Personnes Handicapées (MDPH), bénéficier d'aides à l'embauche ou de contrats spécifiques. Vous pouvez bénéficier aussi des autres dispositifs en fonction de votre situation. Formation.
- <u>Formation des personnes handicapées |Pôle emploi</u>
  www.pole-emploi.fr/candidat/en-formation/definir-vos-be...

# **Interventions du FIPHFP**

Le Centre Hospitalier Paul Coste Floret peut disposer de crédits pour améliorer les conditions d'accueil et de travail des personnes en situation de handicap (équipements, dispositifs individuels). L'établissement s'engage en faveur du recrutement de personnes en situation de handicap et du maintien dans l'emploi. Pour pouvoir atteindre ces objectifs, des procédures sont mises enœuvre en lien avec le service de Prévention et de Santé au Travail et des référentes handicappour développer l'accompagnement des situations individuelles. La formation bénéficie également d'un crédit supplémentaire pour proposer ses prestations de formation (dans le cas de reclassement ou de projets de reconversions professionnelles) auprès de ce public.